

# Directives d'installation d'armoires sur planchers de Laminé TORLYS, Quick-Step® et Marquee

**Ces directives s'ajoutent aux instructions courantes du produit installé, mais elles ne les remplacent pas. Consultez les instructions d'installation primaires pour obtenir tous les détails sur les conditions d'installation et les marches à suivre.**

**1) Les planchers en laminé TORLYS, Quick-Step® et Marquee par TORLYS** sont conçus pour être installés comme planchers flottants, et ils ne peuvent pas être coincés. Le plancher doit toujours pouvoir prendre normalement de l'expansion et se contracter. Vous devez toujours prévoir des espaces d'expansion/contraction sur le périmètre de la pièce et autour de toutes les obstructions verticales. Un poids total excessif ou des charges concentrées peuvent coincer le plancher et entraîner les mêmes problèmes associés à des espaces d'expansion/contraction insuffisants, dont (sans toutefois s'y limiter) le gauchissement, la formation de brèches ou de crêtes, ainsi que les dommages au système de joints. Le fait de ne pas assurer le mouvement naturel du système de plancher flottant annulera les garanties de TORLYS. Si vous choisissez d'installer des produits de menuiserie ou des îlots directement sur vos planchers, veuillez lire attentivement et suivre les recommandations ci-dessous.

Les comptoirs îlots doivent disperser la charge sur toute leur base (et non sur de petits points de contact ou coincement) et leur poids ne peut pas dépasser 454 kg (1000 lb). L'îlot ne peut pas être attaché au plancher ni à travers celui-ci. Il est préférable que l'îlot ne comporte aucun élément de service public, mais dans un tel cas, les tuyaux, fils, conduits et autres éléments provenant du dessous devront être traités comme des obstructions verticales et un espace d'expansion/contraction approprié prévu autour de chacun d'eux. Si l'îlot doit être installé sur des pattes, celles-ci doivent être en contact avec le sous-plancher, et non avec le plancher, et un espace d'expansion/contraction approprié prévu autour de chacune d'elles.

Les produits de menuiserie, comme les armoires, doivent être fixés au mur et non dans le plancher. Ici encore, la charge doit être dispersée de façon à ne pas coincer le plancher. Rappelez-vous de laisser un espace d'expansion/contraction approprié sur tout le périmètre. Les tuyaux, fils, conduits et autres éléments doivent être traités comme des obstructions verticales et un espace approprié d'expansion/contraction doit

être assuré autour de chacun de ces éléments. Si le produit de menuiserie doit être installé sur des pattes de soutien, celles-ci doivent être en contact avec le sous-plancher, et non avec le plancher, et un espace d'expansion/contraction approprié doit être maintenu autour de chacune d'elles.

En raison des nombreuses variables d'un site d'installation à l'autre et des différentes techniques de fabrication des produits de menuiserie, ces directives sont données uniquement à titre indicatif. Il en revient à l'installateur du plancher de déterminer si le mode d'installation des produits de menuiserie ou des armoires sur le plancher convient ou non.

Gardez à l'esprit que l'installation du plancher sous des produits de menuiserie/armoires restreint les possibilités de réparation à l'aide de l'outil Bulldog<sup>MC</sup> TORLYS.

Comme pour tous les fournisseurs de planchers flottants, nous recommandons toujours de poser le plancher après avoir installé les produits de menuiserie pour simplifier le processus. Les espaces d'expansion/contraction seront remplis de silicone souple là où une garniture ou moulure ne recouvrira pas l'espace visible.

[www.torlys.com](http://www.torlys.com)

Siège social : 1900 Derry Road E., Mississauga, Ontario, Canada L5S 1Y6

**TORLYS**  
smart floors